Celui qui se repent avant que le soleil ne se lève de son couchant, Allah accepte son repentir.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate : « Celui qui se repent avant que le soleil ne se lève de son couchant, Allah accepte son repentir. »
[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Ce hadith enseigne qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, accepte le repentir de Son serviteur pécheur tant que le soleil ne se lève pas de son couchant. Car ce moment est le temps limite d'acceptation du repentir et l'un des signes majeurs de l'Heure [de la fin du monde].

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/4797